



Je prends ma planète en main !  
Tapout a ran krog em flanedenn !



# RAPPORT ANNUEL - DECHETS

Année 2021

Rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

# **1) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

## **A) COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE**

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la TEOM à Carhaix et par la REOM pour les autres communes.

La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération, le 20 septembre 2000 et validée par arrêté préfectoral, le 21 décembre 2000.

La compétence Traitement est déléguée au Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne « SIRCOB ». Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles « OMr »,
- Recyclables secs des ordures ménagères « RSOM » (matériaux issus de la collecte sélective),
- Autres déchets apportés en déchèterie.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte ;
- 2001 : lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune et le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la Communauté de Communes du Poher, et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;
- 2001 : généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (tous matériaux excepté le verre) et retrait de la majorité des aires grillagées des plastiques. Mise en place de cages pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : extension de la redevance spéciale à la maison de retraite ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :
  - Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
  - Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
  - Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 l/semaine.
- Depuis 2018 : Expérimentation de la tarification incitative sur la commune de Poullaouen et étendue à Locmaria-Berrien en 2019 suite à la fusion des 2 communes (commune nouvelle de Poullaouen).

## B) LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

### 1. Organisation actuelle du service

Sur Carhaix et la commune nouvelle de Poullaouen, **la collecte des Ordures ménagères résiduelles** s'effectue en porte à porte en bacs individuels de 120 litres (2 personnes) ou 240 litres (4 personnes).

Les autres communes sont collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs roulants de 700 à 1000 litres. Cette organisation se justifie actuellement par la maîtrise des coûts de collecte.

**La collecte sélective** s'effectue en bi-flux :

- Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire (78 colonnes). La communauté sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.
- Les déchets d'emballages ménagers recyclables (les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, journaux revues magazines, carton, emballages en acier, et aluminium) sont déposés dans les sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés soit en porte-à-porte (Carhaix et commune nouvelle de Poullaouen) soit en regroupement dans des aires grillagées.

**Les déchetteries** : Sur le territoire de Poher communauté, il existe deux déchetteries (Carhaix et Locmaria-Berrien) dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Les 2 sites sont accessibles à tous les usagers de Poher communauté.



*Déchetterie située à Carhaix*

<b>Carhaix-Plouguer</b>			<b>Locmaria-Berrien</b>		
Déchetterie de Kervoazou : 02.98.93.37.36			Zone artisanale du Vieux Tronc 02 98 99 82 49		
	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>		<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	9h - 12h	13h30 – 18h	Lundi	9h15 – 12h	Fermé
Mardi	9h - 12h	<b>15h</b> – 18h	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Mercredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Jeudi	9h - 12h	13h30 – 18h	Jeudi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Vendredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Vendredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Samedi	9h - 12h	13h30 – 18h	Samedi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Dimanche	Fermé	Fermé

*Horaires d'ouverture des déchetteries*

Les déchetteries assurent la collecte de déchets apportés par les ménages ce qui concède la propriété de cet objet au gestionnaire de l'équipement. Les déchets pouvant être déposés en déchetterie sont les suivants :

- Les encombrants (matelas, moquette, plâtre...);
- Le bois ;
- Les gravats (briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés... excepté le plâtre) ;
- Les papiers (journaux, magazines...);
- Les déchets verts (tontes de pelouse, taille de haies...);
- Les batteries de voiture ;
- Les huiles moteur et végétales usagées ;
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ou « DASRI » (aiguilles de seringues, scalpel... conditionnés en boîte spécifiques) ;
- L'amiante sous certaines conditions
- Les capsules de café ;
- Les incinérables (objets en plastique, cartons souillés...);
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ou « DEEE » (téléviseurs, téléphones, électroménagers...);
- Les cartons propres vidés et pliés ;
- Le verre ;
- Les ferrailles ;
- Les cartouches d'encre d'imprimantes ;
- Les vêtements.

**La collecte des cartons pour les professionnels :** Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix a été mise en place. Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. Les cartons collectés sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons sont collectés soit dans les conteneurs à couvercle jaune (capacité maximale de 1100 litres), soit directement au sol, pour les commerçants de la grande rue ne disposant pas de conteneur. Les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries. En 2021, le ramassage des cartons des professionnels a permis de collecter **109,780 tonnes de cartons**.

**Les déchets fermentescibles compostables :** Les déchets de nos foyers sont constitués pour un tiers environ de déchets organiques : déchets de cuisine et de jardin (marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, etc...). Ces déchets organiques sont aujourd'hui collectés et incinérés au même titre que les ordures ménagères alors qu'ils sont facilement biodégradables. Le compost issu de la décomposition des déchets organiques est un produit fertile comparable au terreau.

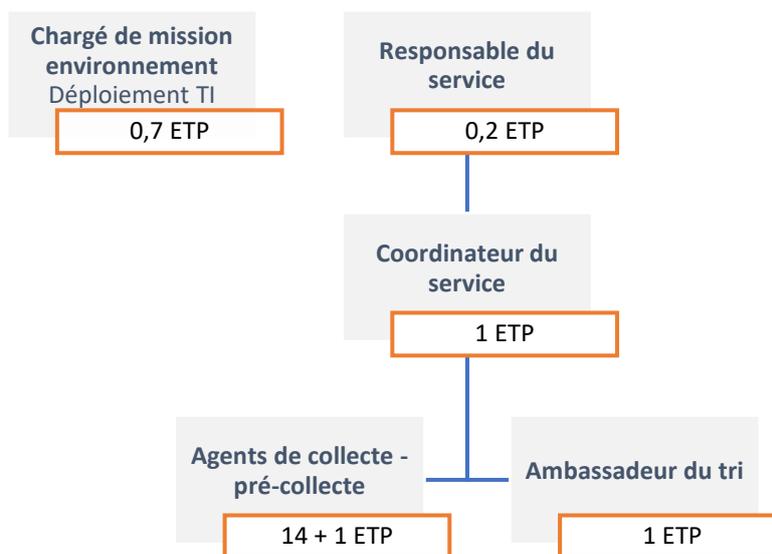
Avec l'objectif de réduction des déchets à la source, Poher communauté souhaite favoriser et développer cette pratique en aidant l'acquisition d'un composteur. Ces composteurs en bois, de 300 litres, sont proposés à la vente, au prix de 15 euros.

**Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)** est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

Outres les recettes d'exploitation (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes), le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les professionnels bénéficiant du service public contribuent à son financement au travers du paiement d'une redevance spéciale dès lors que leur production d'ordures ménagères dépasse 1 400 litres par semaine. Les professionnels soumis à la redevance spéciale sont exonérés, le cas échéant, de la TEOM.

## 2. Les ressources humaines

Le service déchets de Poher Communauté est géré par 18 ETP :



Le service fait également appel aux services supports de la collectivité pour la comptabilité, la gestion du personnel etc. La pré-collecte est gérée par le coordinateur du service, les ajustements sur le terrain et les nettoyages des points de collecte (apport volontaire et regroupement) sont réalisés par un agent de collecte affecté à cette tâche chaque semaine, en roulement.

### C) EXPERIMENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une Redevance Incitative (RI), appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire avec au lancement une phase TEST sur la commune de Poullaouen.

Concrètement, la redevance incitative fonctionnera sur le même principe qu'un abonnement à l'eau. Chaque foyer sera équipé d'un bac pucé, pour comptabiliser le nombre de levées. Les puces seront lues lors de la levée par un système d'identification installé à l'arrière de la benne qui fait la collecte. Les données seront ensuite transmises au logiciel de gestion de la redevance : e-REOM. Équipés d'un bac pour leurs foyers, les usagers n'auront plus à se rendre aux points d'apport volontaire. La collecte des ordures ménagères mais également les saucés jaunes pour le tri sélectif, se fera au plus près de l'habitation, avec une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux. Pour la collecte du verre, il est prévu de maintenir la collecte avec le prestataire actuel. La redevance incitative est un bon levier pour modifier les comportements en matière de déchets et pour encourager les bons gestes, le tri sélectif et le compostage.

Le montant annuel de la redevance payé par chaque usager dépendra du volume du bac choisi, et du nombre de fois où il présentera son bac à la collecte. **L'incitativité porte donc sur le nombre de levées.**

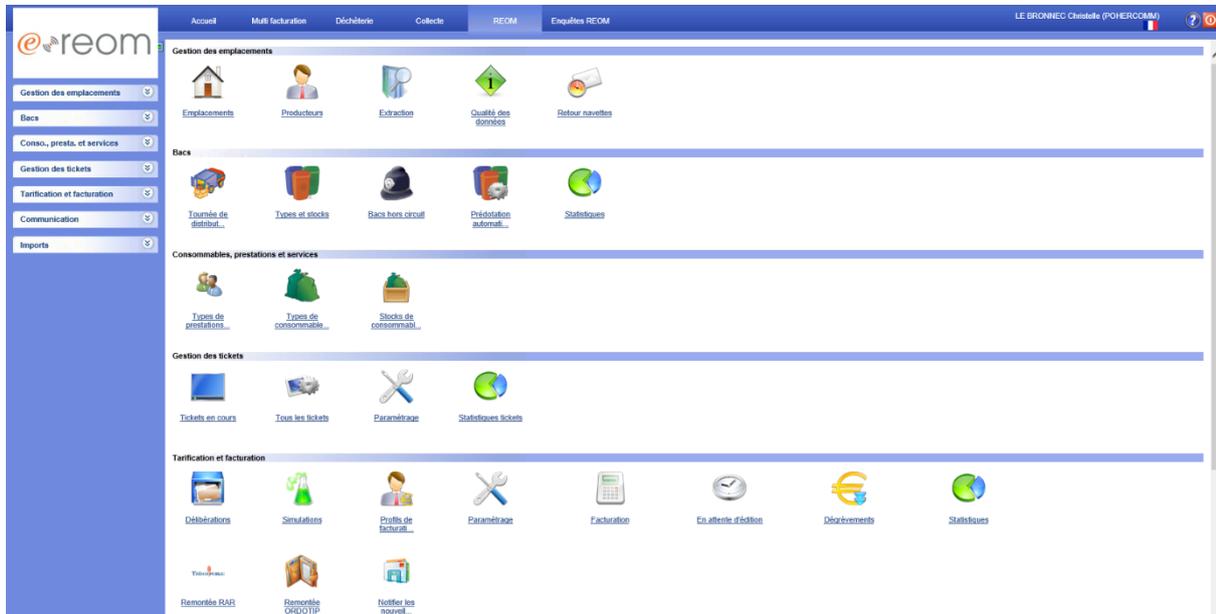
Pour assurer le suivi technique du projet, un comité technique a été mis en place. Il regroupe différents services internes de Poher communauté : service environnement, service finances, service RH, service de collecte des déchets, service prévention hygiène et sécurité.

La redevance incitative a été expérimentée depuis quatre ans dans la commune nouvelle de Poullaouen, incluant Locmaria-Berrien. Le service a été adapté pour être en mesure de comptabiliser les levées et suivre la production de chaque usagers (livraison de bacs pucés pour les usagers, installation d'un système d'identification des puces sur une benne, installation d'un logiciel de gestion de la RI).

Dans le cadre de cette expérimentation, différentes actions ont déjà été réalisés :

## 1. Construction du fichier des redevables

Pour élaborer le fichier des redevables, les fichiers fonciers ont été croisés avec les fichiers de taxe d'habitation (usagers du service). Les résultats ont ensuite été vérifiés avec les mairies concernées dans le but de définir le fichier de pré-chargement des usagers. Par la suite, le fichier a été chargé dans la base de données e-REOM afin de permettre d'éditer les formulaires d'enquêtes.



Logiciel e-REOM

Une enquête terrain avec les fiches enquête préremplies est nécessaire afin d'ajuster les informations concernant le producteur notamment le volume de bac à doter. **La collectivité identifie ainsi tous les usagers producteurs.**

Poher Pocher		ENQUÊTE DE CONTENEURISATION NOVEMBRE 2017 à JANVIER 2018 FORMULAIRE À PENSER REMPLI ET À RENDRE À L'ÉCHELON LE PLUS ÉLEVÉ DE SON PASSAGE. EN CAS DE DIFFICULTÉ, APPELÉ LE 02.98.99.84.43 POUR UNE PRISE DE RENDEZ-VOUS	
VOTRE NUMÉRO DE DOSSIER E025072		VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE : VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE : VOTRE ADRESSE E-MAIL :	
CADRE B	VOTRE ADRESSE N° : RUE : CODE POSTAL : 2 9 2 4 6 COMMUNE : P O U L L A O U E N APPARTEMENT : N° : ETAGE : ESCALIER : BAT : RESIDENCE :		
	<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE OCCUPANT (Remplir les cadres C et D) <input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE SECONDAIRE (Remplir les cadres C, F et G) <input type="checkbox"/> LOCATAIRE (Remplir les cadres D, E et G) <input type="checkbox"/> ENTREPRISE DE ADMINISTRATEUR (Remplir les cadres D et G) <small>(À REMPLIR DANS TOUS LES CAS)</small>		
CADRE C	VOTRE ÉTAT CIVIL : DECLARANT 1 : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> MME DECLARANT 2 : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> MME NOM : PRENOM :		
	<input type="checkbox"/> NOMBRE DE PERSONNES AU Foyer (y compris les étudiants) <input type="checkbox"/> ACTIVITÉ MAISON D'HÔTES (y compris chambres) <input type="checkbox"/> ACTIVITÉ GITE RURAL (y compris chambres) <input type="checkbox"/> ASSOCIANTE MATERNELLE (y compris de l'agriculture) <input type="checkbox"/> VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU FOYER (Remplir également le cadre G) <small>(NE PAS REMPLIR POUR LES SOCIÉTÉS ET ADMINISTRATEUR)</small>		
CADRE D	VOTRE SOCIÉTÉ : Je dispose déjà d'un contrat avec un prestataire privé : <input type="checkbox"/> FORME JURIDIQUE : SIRET : RAISON SOCIALE : ENSEIGNE :		
	RESPONSABLE : <input type="checkbox"/> MR <input type="checkbox"/> MME NOM : PRENOM : <small>(NE PAS REMPLIR POUR LES PARTICULIERS)</small>		
CADRE H	VOTRE PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> FINISIERE HABITAT <input type="checkbox"/> ARMORICAIN HABITAT <input type="checkbox"/> AUTRE : MR <input type="checkbox"/> MME NOM : PRENOM : ADRESSE DE VOTRE PROPRIÉTAIRE N° : RUE : CODE POSTAL : COMMUNE : APPARTEMENT : N° : ETAGE : ESCALIER : BAT : RESIDENCE :		
	<small>(À REMPLIR EN JOUANT LE RÔLE DE LOCATAIRE)</small>		
CADRE F	VOTRE ADRESSE DE CORRESPONDANCE N° : RUE : CODE POSTAL : COMMUNE : APPARTEMENT : N° : ETAGE : ESCALIER : BAT : RESIDENCE :		
	<small>(À REMPLIR EN JOUANT LE RÔLE DES RÉSIDENCES SECONDAIRES)</small>		
CHOIX D'ÉDITION DU BAC <input type="checkbox"/> 200 L <input type="checkbox"/> 240 L		CADRE G <small>Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées à la collecte d'informations pour l'établissement d'un répertoire des producteurs de déchets. Elles sont destinées à être traitées par le Centre DPE, sans limitation de durée et de destination des informations qui sont conservées.</small>	

Modèle fiche enquête

## 2. Communication auprès de la population

En août 2017, dans le but de préparer une évolution majeure en expérimentant la mise en place de la redevance incitative, Poher communauté a recruté un animateur du tri et de prévention des déchets.

La mission principale de l'animateur de tri associé à la redevance incitative est d'accompagner les habitants vers le changement de tarification et de fonctionnement de collecte des ordures ménagères. Le projet s'accompagne également d'un véritable plan de communication axé sur la prévention et le tri des déchets. Les usagers sont donc en contact direct avec l'animateur du tri.

De manière générale, l'animateur de tri s'occupe de :

- L'information et la communication sur le projet RI ;
- La sensibilisation et la promotion du tri sélectif sur le territoire ;
- La participation à l'élaboration et l'animation du programme de prévention des déchets visant à limiter les déchets à la source
- La participation aux études et travaux nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation de la RI (dont l'enquête et la distribution des bacs).

Des informations sur le projet RI et sur les consignes du tri ont été diffusées par le biais des sites internet des communes concernées (Poullaouen et Locmaria Berrien) et Poher communauté ainsi que sous forme de flyers en libre accès dans les mairies de Poullaouen, Locmaria Berrien et à la maison des services aux publics (MSAP).

### La redevance incitative

Expérimentation sur POULLAOUEN et  
LOCMARIA - BERRIEN



Je prends ma planète en main !  
Tapout a ran krog em flanedenn !

Poher communauté  Poc'hêr kumuniezh

### Comment ça fonctionne ?

- Chaque usager est équipé d'un bac individuel pucé.
- La collecte s'effectue tous les 15 jours pour les ordures ménagères et les sacs jaunes.
- Les usagers choisissent de présenter ou pas leur bac lors de la collecte.
- Le camion enregistre le nombre de fois où je présente mon bac à la collecte.
- A la fin de l'année, je reçois une note d'information explicative sur mon utilisation du service

### La facture de la redevance incitative = 1 facture par an



### La redevance comprend :

- ✓ Une part fixe :  
Un abonnement annuel au service qui dépend du volume du bac, et qui intègre 12 levées.
- ✓ Une part variable :  
Facturation du flux d'ordures ménagères résiduelles sur la base du nombre de levées, comptabilisées à partir de la 13<sup>ème</sup> levée.

### Flyer explicatif sur la RI

De plus, tous les ans, une communication est effectuée auprès des habitants, par le biais :

- D'un calendrier de collecte sur la commune de Poullaouen ;
- D'informations sur le tri communiquées directement sur le site internet de Poher Communauté ainsi que sous forme de flyers en libre-service en mairies et à la MSAP ;
- D'actions de sensibilisation menées par un ambassadeur du tri auprès des habitants et de la jeunesse.

**Poher communauté** Le petit MémO du **TRI sélectif**

Faire le tri c'est facile. Pour preuve en 2016, les Bretons ont trié l'équivalent en poids de 18 Tours Eiffel (soit près de 180 000 tonnes).

**Dans le sac jaune nous mettons :**

- Les bouteilles et flacons en plastique
- Conserves et aérosols en métal vidés
- Emballages en carton et briques alimentaire
- Papier, journaux et magazines

**Attention aux faux amis du TRI**  
Destination : le bac à ordures ménagères

**N'oublions pas le Verre**  
Pots / Bocaux / et Bouteilles en verre

**Déchets de salle de bain, papiers absorbants, couche culottes...**

**Penser également au compostage :**

Epluchures de fruits, légumes et restes de repas, le papier essuie-tout, les filtres à café et déchets de jardin se compostent.

Ces composteurs individuels de 300 L sont vendus par Poher communauté (15€)

Mobiliers / électroniques / électroménagers / jouets...

**DECHETTERIE**  
Ressourcerie **Ti Recup'**

Un doute ? Une question ?  
Un animateur vous répond :  
Thibault HELIES  
tri@poher.bzh / 06 45 47 39 62

Page 1 sur 2

**Poher communauté** **CALENDRIER DE COLLECTE 2021**

Pensez à sortir votre bac et vos sacs jaunes le matin avant 8h00 Ou la veille au soir.

POUILLAUEN PARE DM  
 POUILLAUEN PARE TE  
 POUILLAUEN PARE DM  
 POUILLAUEN PARE TE  
 LOCHOUER PARE DM  
 LOCHOUER PARE TE

**MémOTRI**

Dans le sac jaune je mets :

- Bouteilles et Flacons plastiques
- Emballages métalliques
- Papiers, journaux et magazines
- Emballage en carton

**Je ne mets pas :**

- Déchets alimentaires
- Textiles
- Déchets de salle de bain
- Masques sanitaires

**Je mets :**

- Le verre
- Les Biodéchets
- Le Textile

Pour plus d'information :  
Thibault HELIES - 06 45 47 39 62

**MémO guide du tri et calendrier de collecte 2021**

Lorsqu'un nouvel arrivant emménage sur la commune nouvelle de Poullaouen, la mairie transmet automatiquement les coordonnées de celui-ci à l'ambassadeur de tri afin de pouvoir l'intégrer à la base de données e-REOM et prendre contact avec lui pour le renseigner sur le fonctionnement de la collecte des déchets. Si besoin un bac pucé est doté au nouvel arrivant. Au cours de cette dotation, un calendrier de collecte ainsi qu'un flyer explicatif de la RI sont distribués aux usagers. L'animateur de tri fait également signer un bon de livraison pour le bac pucé et peut répondre aux différents questionnements si besoin.

Tournée n° : -1

**Bon de livraison des bacs à déchets et badges d'accès déchetterie**

Résidence principale ou secondaire :  
Numero de téléphone :  
Adresse Email :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'expérimentation de la redevance incitative par Poher Communauté sur la commune de Poullaouen, vous avez désormais à votre disposition un bac à ordures ménagères équipé d'une puce et identifié par un numéro de série.

Les bacs pucés ne peuvent en aucun cas changer d'adresse ou d'utilisateur. Tout changement ou déménagement doit être immédiatement signalé à Poher Communauté.

Ce bac est sous votre responsabilité, nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin. Pour maintenir une bonne hygiène publique, il vous appartient de le nettoyer régulièrement. En cas de vol ou de détérioration, merci de nous contacter le plus rapidement possible.

En cas de changement du nombre de personnes dans votre foyer et sur présentation d'un justificatif, nous vous remplacerons votre bac gratuitement, dans la limite d'un changement par an.

L'enlèvement des ordures ménagères est une obligation légale pour l'ensemble des administrés. Aucune exception ne peut être accordée, sauf si le service est assuré par une société spécialisée (dans ce cas, nous fournir le contrat à l'appui de votre demande).

La commune de Poullaouen a été découpée en 2 zones géographiques distinctes. Le calendrier de collecte varie en fonction de ces zones. A la remise de votre bac, vous serez informé du 1er jour de collecte. A noter, la collecte des ordures ménagères s'effectuera les mercredi, 1 semaine sur 2.

Pour toutes questions, le service déchets de Poher Communauté est à votre disposition au 06.81.92.45.62.

Poher Communauté vous informe que les informations recueillies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à ses propres services.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Poher Communauté, MSP, Place de la Tour d'Auvergne, BP 150, 29833 CARHAX cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

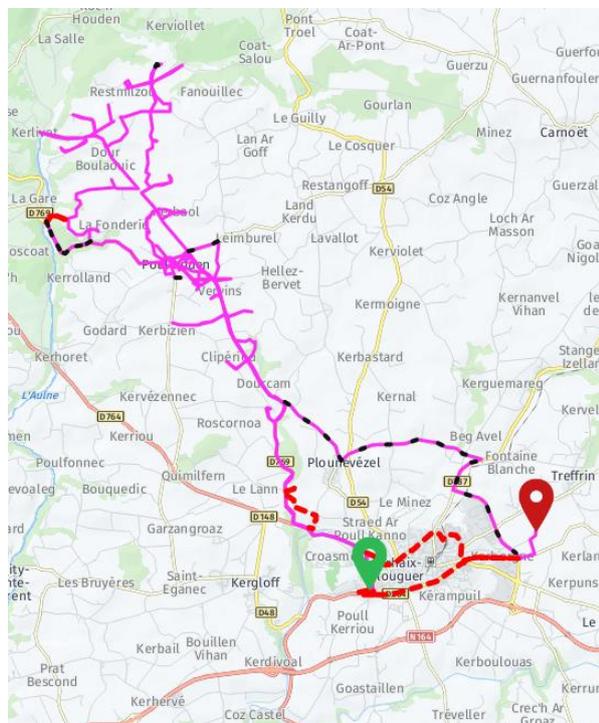
120 litres  
240 litres

BAC OM

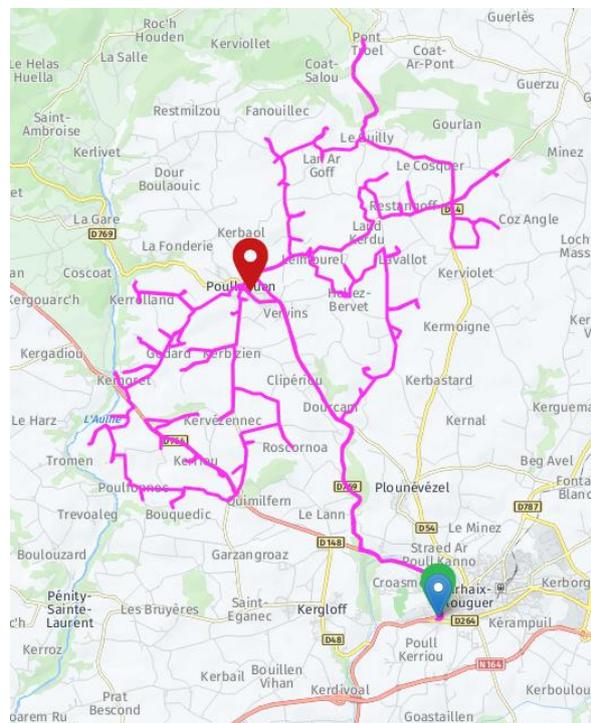
**Modèle bon de livraison – bac pucé**

### 3. Organisation de la collecte et équipement mis en place

La collecte de Poullaouen est passée de C1 à C0,5 avec l'expérimentation de la TI, avec une tournée pour la ville centre une semaine sur deux, et une tournée en mono-ripeur pour la partie rurale les autres semaines. La partie de Locmaria fait l'objet d'une 3<sup>e</sup> tournée, toujours en C0,5. Le jour de collecte sur Poullaouen est le mercredi pour les 2 flux à collecter : OM et Tri.

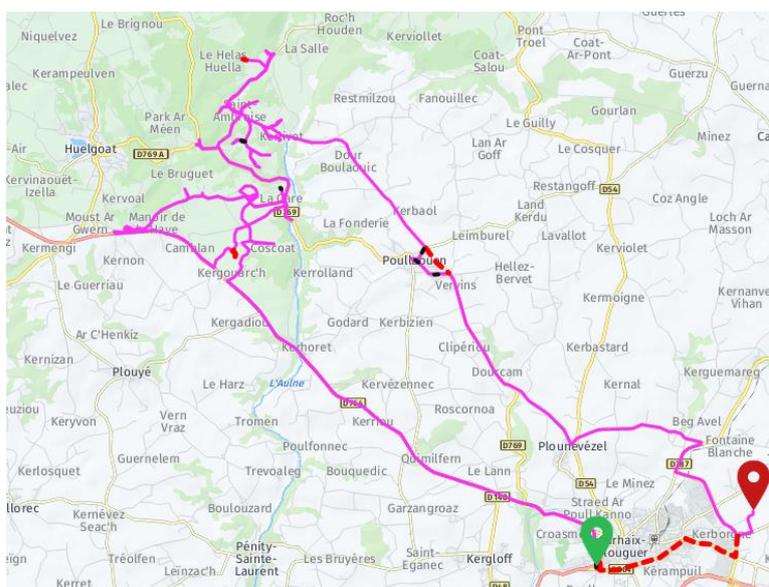


**Tournée de collecte Poullaouen semaine Paire**



**Tournée de collecte Poullaouen semaine Impaire**

Depuis février-mars 2019, après sa fusion avec Poullaouen (commune nouvelle de Poullaouen), la commune de Locmaria-Berrien expérimente le même dispositif de collecte que celui mis en place sur Poullaouen. La collecte sur celle-ci s'effectue les Lundis des semaines impaires.



**Tournée de collecte Locmaria**

Sur la commune nouvelle de Poullaouen, un total de 978 emplacements a été dotés de bacs de 120 L ou 240 L.

En 2021, 2 bennes de collecte sont équipées d'un système d'identification embarqué de lecture de puces. C'est grâce à ce système que les puces installées sur les bacs OM sont lues lors de la présentation des bacs à la levée.



*Levée de bac pucé et exemple de bacs OM 120 L et 240 L*

**La gestion des cas particuliers :** La collectivité a expérimenté des points de replis pour les surproductions ponctuelles et les résidences secondaires. Ces points de replis sont sous la forme d'abris bacs en bois contenant des bacs de 240 L équipés d'une serrure à code et pouvant accueillir les sacs d'ordures ménagères en surplus ou ponctuels. Les usagers qui le souhaitent peuvent contacter la Mairie afin d'obtenir ce code. En 2021, on dénombre trois points de replis sur la commune nouvelle de Poullaouen : devant l'école primaire, au niveau de la salle des loisirs et devant la mairie de Locmaria Berrien.

Poullaouen possède également des bacs mis à disposition des vacanciers et promeneurs permettant la collecte de déchets ponctuels utilisés seulement pour collecter les déchets individuels et ponctuels (et non les sacs entiers d'ordures ménagères). Ces bacs sont verrouillés à opercules et ont une contenance de 240 L. Deux bacs de ce type sont présents sur la commune : à Pont Pierre et sur l'aire des campings cars.

Enfin, en renfort des bacs déjà disposés sur la commune nouvelle de Poullaouen, le stade et la salle des loisirs sont équipés d'abris bacs pour leur propre usage.



**Point de replis à Poullaouen**



**Point de replis à Locmaria**

#### 4. Indicateurs de suivi

**Bacs pucés** : Grâce au logiciel REOM, nous pouvons extraire des bilans et des suivis sur l'utilisation du service dont le nombre de présentations de bacs par mois, par producteur de déchets, par tournée de collecte... Nous avons également le suivi des bacs distribués et des tournées de collecte réalisées.

A l'aide d'e-REOM, nous avons pu mettre en évidence le fait que le nombre de bacs présentés sur la tournée ayant lieu sur le secteur dit « impaire » de Poullaouen était nettement inférieur au nombre de bacs présentés lors de la collecte faite sur le secteur dit « paire ». Cela peut s'expliquer du fait que la tournée « impaire » concerne essentiellement les habitations dispersées en campagne. Celles-ci possèdent généralement un composteur et réduisent donc déjà en partie leurs déchets à la source.

**Au 31/12/2021, le nombre total de bacs dotés en production sur Poullaouen et Locmaria est de 1007 (détails ci-dessous) :**

	<b>120 OM</b>	<b>240 OM</b>	<b>660 L</b>	<b>Total</b>
<b>Poullaouen</b>	649	136	6	791
<b>Locmaria Berrien</b>	167	30	8	205

Tableau récapitulatif du nombre de bacs en production sur la commune nouvelle de Poullaouen

	<b>Nombre moyen de levées mensuelles</b>	<b>Nombre de bacs</b>	<b>Répartition</b>
<b>Poullaouen</b>	0	118	15 %
	1	570	70 %
	2	120	15 %
<b>Locmaria Berrien</b>	0	57	27 %
	1	131	63 %
	2	19	9 %

Tableau récapitulatif du nombre moyen de présentation des bacs à la levée

A l'aide des tableaux, on peut observer que le modèle de bac le plus utilisé par les usagers est celui d'une contenance de 120 L, qu'ils présentent en moyenne 1 fois par mois à la levée.

**Tonnage des ordures ménagères (OM)** : chaque année depuis la mise en place de l'expérimentation sur Poullaouen, le service met à jour un tableau de suivi des tonnages collectés d'ordures ménagères, ceci afin de pouvoir visualiser une tendance de l'évolution en temps réel du projet.

Cependant pour 2021, les données de tonnages OM collectés sur Poullaouen n'ont pu être extraites du fait que la tournée s'est étendue sur d'autres communes avant le vidage de la benne au centre d'incinération du SIRCOB.

De même, en ce qui concerne le tri sélectif (collecté en sacs jaunes), le service ne peut pas extraire les tonnages collectés sur Poullaouen uniquement car la tournée s'étend également sur d'autres communes avant le vidage de la benne au centre de tri de Glomel.

Depuis la crise sanitaire, les équipages tournent en journée continue de 6h à 13h30. Après discussion avec les agents, il a été décidé de conserver ces horaires.

#### 5. Perspectives

Dans le cadre du projet de mise en place de la tarification incitative pour l'enlèvement des déchets (TI), le cabinet CITEXIA est intervenu lors du bureau communautaire du Jeudi 4 novembre. L'intervention du cabinet a permis d'informer et de sensibiliser au mieux les maires, les membres du bureau communautaire et les conseillers municipaux sur la TI. Le cabinet a expliqué le concept tout en détaillant

les différentes étapes nécessaires à sa mise en place ainsi que les impacts futurs de l'outil sur la production des déchets et le comportement des usagers (objectifs de prévention et de valorisation). Pour rappel le cabinet CITEXIA a réalisé l'étude de mise en place de la tarification incitative il y a 3 ans, avec le soutien du Cabinet AJBD, ainsi que la mise à jour de l'étude en 2020 et une étude sur les perspectives budgétaires et grilles tarifaires en 2021.

**A la suite, le Conseil communautaire du 25 novembre, a décidé à l'unanimité d'étendre et étudier la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de Poher communauté à compter du premier janvier 2022.**

## D) PREVENTION DES DECHETS

La prévention de la production de déchets est un ensemble de mesures et d'actions dont le but est de réduire l'impact environnemental et diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

Dans ce cadre, l'animateur de tri et prévention des déchets a pour mission d'assurer la sensibilisation et les actions de prévention des déchets tout en accompagnant si besoin les structures sur tout le territoire de Poher communauté.

Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

### 1. Diminution des déchets à la source - Les biodéchets

Environ 1/3 des déchets que nous produisons sont organiques (déchets alimentaires et déchets végétaux). En jetant ses déchets organiques à la poubelle d'ordures ménagère, on les intègre au circuit de traitement des déchets. Ce dernier comprend des déplacements routiers pour la collecte, l'utilisation de machines pour la gestion des déchets, l'incinération des déchets, etc. Ce système de traitement comporte donc, lui aussi, un impact environnemental non négligeable. Une première méthode pour réduire ces déchets existe : le compostage. Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... Les avantages du compostage sont nombreux.

Avec l'objectif de réduction des déchets à la source et le développement du compostage sur son territoire, Poher communauté assure la vente de composteur individuel en bois de 300L au tarif préférentiel de 15 euros. La promotion s'organise grâce à des affiches dans les mairies du territoire ainsi qu'à la MSAP et par la diffusion de l'information sur le site internet de Poher communauté. Suite au Covid seulement 53 composteurs avaient été vendus en 2020. En 2021, 103 composteurs ont été vendus.



### 2. Informations aux publics – Animations auprès des scolaires

Le 16 Novembre 2021, une animation sur le thème des déchets a été faite à l'école de Treffrin. La thématique a permis aux enfants d'identifier les déchets notamment par leur matière de fabrication et comprendre l'importance du temps de dégradation de ces déchets dans l'environnement. Au cours de l'intervention, les enfants ont appris à trier et recycler les déchets dans les différentes poubelles. Cette animation a pu introduire le sujet des déchets en amont d'une visite de la déchetterie faite le 23 novembre 2021.



## 2) LES INDICATEURS TECHNIQUES

### A) LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Tonnage d'ordures ménagères 2021	Ratio 2021 (Kg/hab/an)	Tonnage d'ordures ménagères 2020
4362	282	4313

On peut noter que le tonnage des ordures ménagères incinérées a augmenté.

Depuis l'instauration de la redevance spéciale (RS) en janvier 2011, les entreprises et administrations qui produisent plus de 1400 litres par semaine, doivent régler une redevance établie en fonction du poids de déchets produits. Ce dernier est calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. **La collectivité peut ainsi répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers.**

Suite aux bilans des pesées effectuées au cours de l'année 2021, le tonnage total des déchets collectés auprès des entreprises est de 198T (169.63T en 2020) et le tonnage total de déchets collecté auprès des administrations est de 401T (411.2T en 2020).

### B) LA COLLECTE SELECTIVE

#### 1. Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre)

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme de production de chaleur.

Matériaux	Tonnage 2021	Tonnage 2020
EMR *	199.52	165.04
JMR déchèterie*	36.44	25.40
<b>Multi matériaux*</b>	<b>563.24</b>	<b>496.52</b>
TOTAL entrants	799.20	686.96

*Quantité de matériaux collectées et entrantes au centre de tri (en tonnes)*

\*Les EMR (emballages ménagers recyclables) correspondent au carton.

\*Les JMR (journaux magazines recyclables) correspondent aux journaux papiers.

\*Les Multi matériaux correspondent aux sacs jaunes collectés.

**La quantité de déchets d'emballage ménagers recyclables triée a augmenté de 15.70%.**

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2020
Acier	25	24,7
Alu	3.3	2,7
EMR	312.9	245,1
Briques	12.3	8,8
Plastiques	114.3	81,2
JMR	229.3	266,2
Refus	76.9	62,2

Détail des tonnages produits par matériau en sortie du centre de tri de Glomel

**Le taux de refus en 2021 sur la production totale réalisée est de 9.9 %** (rappel 2020 : 9%).

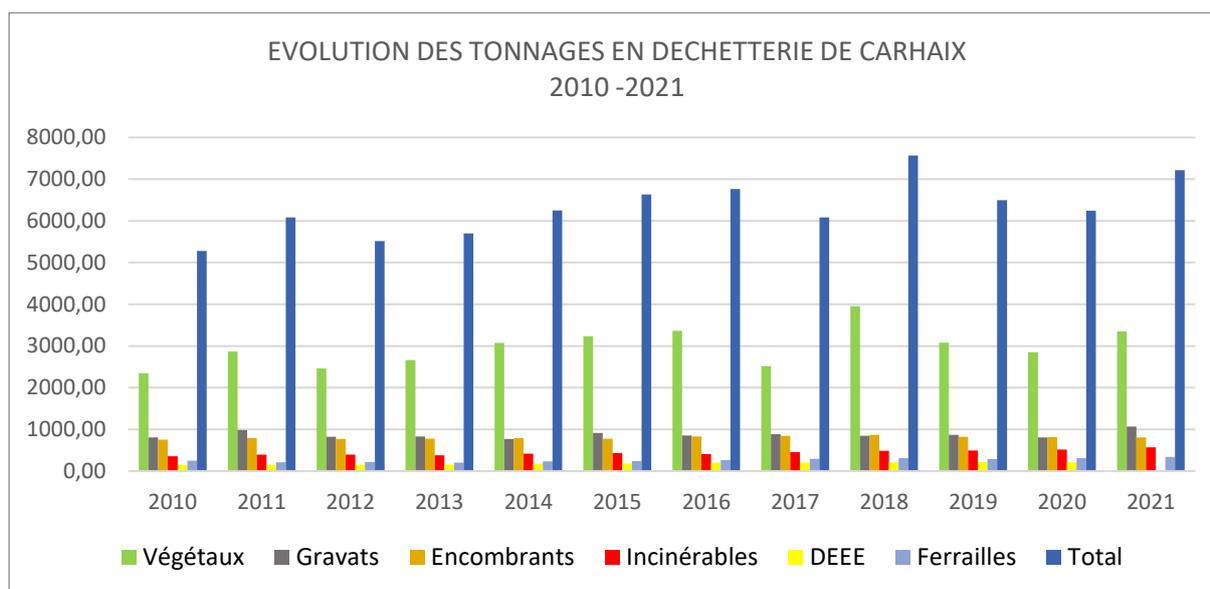
## 2. Le verre

Comparaison des tonnages entre 2020 et 2021 pour le verre :

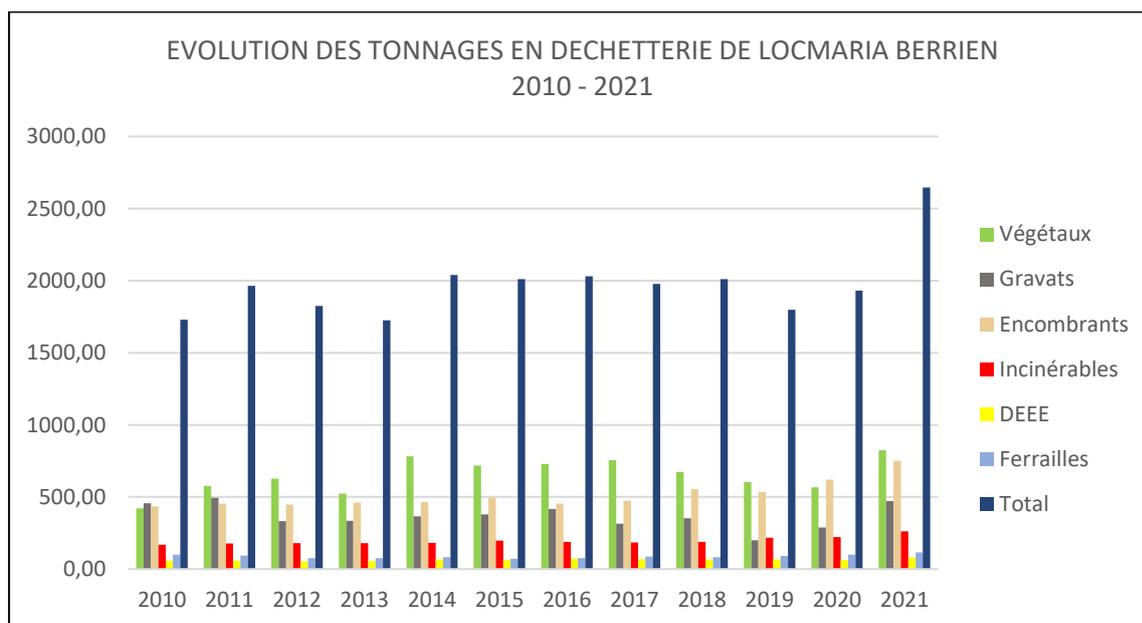
Matériaux	Tonnage 2021	Ratio 2021 (kg/hab/an)	Tonnage 2020
Verre	715.47	46.26	663.95

La quantité de verre collectée en 2021 a augmenté.

### C) LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE DE CARHAIX ET LOCMARIA BERRIEN



On remarque que de manière générale, les tonnages de déchets collectés en 2021 à la déchetterie de Carhaix sont à la hausse.



On peut observer un pic des tonnages de déchets collectés à la déchetterie de Locmaria Berrien en 2021.

Pour rappel : au 01 janvier 2019, la commune de Locmaria Berrien s'associe avec la commune de Poullaouen pour former une nouvelle commune, et devient, de ce fait, adhérente à Poher communauté. La commune de Locmaria-Berrien était membre jusqu'au 31 décembre 2018 de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté. La déchetterie du Vieux Tronc qui se situe sur la nouvelle commune et dont la gestion est assurée par le SIRCOB, avait vocation à accueillir les usagers des communes membres de Monts d'Arrée Communauté.

Au regard de la situation de la déchetterie située sur la ZA du Vieux Tronc, Monts d'Arrée Communauté a sollicité la Communauté de Communes du Poher, afin que les usagers résidant sur la commune de Poullaouen puissent utiliser les installations de la déchetterie du Vieux Tronc.

Suite à un comptage des passages effectués sur les mois de juin et juillet 2017 en déchetterie du vieux tronc, le taux de participation de Communauté de Communes du Poher, au coût de fonctionnement de la déchetterie du Vieux Tronc est fixé à 14% dans le cadre d'une convention tripartite entre les 2 collectivités et le SIRCOB. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

### 3) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

#### LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2021

Le compte administratif 2021 du budget de collecte des déchets ménagers enregistre un excédent global de **fonctionnement** positif de **83 K€**. Le budget principal ayant abondé ce budget à hauteur de 250 000 €, le déficit de fonctionnement cumulé s'élève en réalité à **166 K€**. Le déficit d'exercice (déficit cumulé moins le report de l'année 2020) s'élève à **194 K€**. La section d'**investissement** enregistre un excédent cumulé de **407 K€**.

Les résultats 2021 sont les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	2 437 601, 00 €	-	85 608, 78 €	2 251 303, 05 €	2 336 911, 83 €
Recettes	2 437 601, 00 €	28 457, 65 €	-	2 392 138, 65 €	2 420 596, 30 €
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute</b>				<b>140 835, 60 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2021</b>					<b>83 684, 47 €</b>

Investissement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	783 870, 53 €	-	-	246 413, 19 €	246 413, 19 €
Recettes	783 870, 53 €	543 509, 31 €	85 608, 78 €	24 662, 38 €	653 780, 47 €
<b>Solde de la section d'investissement</b>					<b>407 367, 28 €</b>

En section d'investissement des restes à réaliser sont prévus en dépenses à hauteur de 188 520 € pour le paiement de la nouvelle benne et en recette à hauteur de 15 236€ pour l'encaissement de F.C.T.V.A.

## Fonctionnement :

L'évolution de l'équilibre de la section de fonctionnement depuis 2016 est la suivante :

<b>Evolution du solde de la section de fonctionnement 2016-2021</b>					
Compte administratif 2016	Compte administratif 2017	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Compte administratif prévisionnel 2021
Excédent de 257 730 €	Excédent de 124 926,66€	Déficit de -39 779,20€	Déficit de -30 964,87€	<b>Déficit de -302 507€</b>	<b>Déficit de -194 000€</b>

**Les dépenses de fonctionnement** (hors déficit reporté) augmentent de **101 K€** entre 2020 et 2021. Elles résultent notamment de l'augmentation :

- Des participations versées au SIRCOB pour la déchèterie (+75 K€) et l'incinération (+31 K€)
- Du coût du carburant : + 10 K€
- Des charges d'entretien des bennes de collecte : +13 K€
- Des charges de personnel : +11 K€ liés notamment au remplacement d'un agent placé en congé maternité

Les charges du Centre de tri baissent de 39 K€ entre 2020 et 2021. L'absence de rattachement de ce poste de dépenses en 2019 avait en effet transféré une partie de la charge de 2019 sur l'année 2020. La situation a été rétablie sur l'exercice 2021.

**Les recettes de fonctionnement** augmentent de **125 K€**, notamment :

- Les recettes liées à la revente des matériaux : + 48 K€ qui proviennent de l'augmentation du coût des matériaux (plastique +115.40 € la tonne ; papier + 34.69 € la tonne ; carton +97.23 € la tonne ; acier issu des mâchefers : +79.74 € la tonne)

<b>Recettes matériaux</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Plastique	6 263.41€	14 235.78 €	1156.95 €	8 610.29 €
Briques alimentaires	119.23 €	59.89 €	175.65 €	81.15 €
Verre	16 157.10 €	17 364.26 €	12 856.19 €	8 975.87 €
Papiers cartons	44 144.28 €	45 857.39 €	14 012.76 €	53 287.94 €
Aciers issus des mâchefers	4 234.31 €	2 976.36 €	2 117.94 €	6 240.39 €
Aciers issus de la collecte sélective	6531.52 €	4 615.18 €	2 823.60 €	8 190.11 €
Aluminium	756.48 €	2 159.58 €	3 281.47 €	16.80 €
<b>Total</b>	<b>78 206.33 €</b>	<b>87 268.44 €</b>	<b>36 424.56 €</b>	<b>85 402.55 €</b>

- La redevance spéciale : +14 K€ correspondant à la signature de nouvelles conventions pour la collecte des déchets du Centre E Leclerc et des établissements LE MANAC'H Traiteur,
- Les dotations de soutien de CITEO : +60 K€,

CITEO	2018	2019	2020	2021
Valorisation des emballages	148 909.99 €	195 555.62 €	232811.36 €	213 055.66 €
<i>Dont liquidatifs années antérieures</i>	<i>40 909.99 € pour 2017</i>	<i>77 255.66 € pour 2018</i>	<i>66955.70 € pour 2019</i>	<i>83 355.66 € pour 2020</i>
Soutien papier		18 406.38 €	16 251.59 €	16 465.76 €
Soutien Développement durable	7 028.64 €	7 530.67 €		2 572.50 €
<b>Total</b>	<b>155 938.63 €</b>	<b>221 492.67 €</b>	<b>171 807.29 €</b>	<b>232 093.92 €</b>

- Le produit de la TEOM : +10 K€

**Le besoin de financement du budget de collecte s'élève à 166 315.53 € au 31/12/2021. L'absence d'augmentation du taux de TEOM, conjuguée à l'évolution du coût des prestations versées au SIRCOB pour le traitement des déchets du centre de Tri et des déchèteries de Carhaix et Locmaria-Berrien, dégrade fortement la capacité d'autofinancement du budget OM.**

**Entre 2010 et 2021, le produit de la TEOM a augmenté de 187 K€ alors que les principaux postes de dépenses augmentaient de près de 680 K€. Les participations des éco-organismes ont par ailleurs augmenté de 85 K€.**

**Les prestations versées au SIRCOB ont fortement augmenté entre 2018 et 2021 :**

**+35 K € entre 2018 et 2019 ; +91 K€ entre 2019 et 2020 ; +64 K€ entre 2020 et 2021.**

**Plusieurs facteurs expliquent ces variations importantes :**

1 / La fusion entre la commune de Poullaouen et la commune de Locmaria-Berrien au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Poher communauté prend désormais à sa charge 14% du fonctionnement de la déchèterie de Locmaria-Berrien : +37 K€

2 / Le départ des communautés de communes de Callac et Pleyben : Les charges du Centre de tri sont désormais réparties entre 4 collectivités au lieu de 6 en 2019. Le coût à la tonne augmente actuellement de 16 %/an. Le Centre de Tri aurait la possibilité d'accueillir environ 1000 tonnes de déchets supplémentaires.

3 / L'augmentation des tonnages des déchets verts, gravats et encombrants notamment : +21 K€

4 / L'augmentation du coût de l'enfouissement des déchets et de la taxe générale sur les activités polluantes

5 / Le lancement des études pour la mise aux normes des déchèteries : +12 K€ en 2021

Ces charges vont à nouveau fortement augmenter à partir de 2021, du fait notamment

- De la mise aux normes du Centre de Tri pour se conformer à l'extension des consignes de tri.
- De la mise aux normes des déchèteries
- De la signature d'un nouveau marché pour le traitement des mâchefers de l'incinération
- De l'augmentation de la TGAP

- De l'augmentation du traitement des déchets de la déchèterie : encombrants : +57€/ tonne soit +47 K€ (831 tonnes sur Carhaix) ; cartons : +53 €/tonne soit +4K€ (84 tonnes sur Carhaix) ; amiante : +87 €/tonne (89 tonnes) : + 8K€

**L'effet ciseaux apparu depuis 2016 s'accélère en 2020 avec la diminution des recettes liées aux reprises de matériaux (-51 K€) et l'augmentation des frais liés au SIRCOB (+89K€). Pour mémoire le taux de TEOM avait été diminué de 10,9 % à 10,7 % en 2017.**

**Si l'on souhaitait compenser le besoin de financement annuel du budget de 300 K€, il faudrait augmenter le taux de TEOM de 2%. Cependant, cette solution ne permettra pas de maîtriser les coûts du service de manière durable.**

De nouveaux paramètres vont venir impacter la situation budgétaire dès 2021 puis à compter de 2022 :

- L'extension des consignes de tri mise en place avant 2022,
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes applicable aux incinérateurs : +40 K€ par an de charge pour Poher communauté dès 2021
- Les mises aux normes de l'usine d'incinération du SIRCOB et du centre de tri de Glomel